

Communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2020

Plan de soutien à la jeunesse : ne laissons aucun jeune sur le bord de la route

Le Président de la République a déclaré le 2 juillet qu'il allait mettre en place "*des incitations financières à l'embauche et un ensemble de mesures pour ne laisser aucun jeune sans solution*".

Pourtant, d'après les annonces des ministres ou les informations parues dans les médias, le gouvernement travaille à des mesures qui excluraient un pan entier de la jeunesse, tant sur le volet apprentissage que sur le volet emploi :

- les annonces gouvernementales sur le soutien à l'apprentissage le 4 juin dernier excluaient toute incitation à l'embauche d'apprentis inscrits en formation de master ou équivalent (écoles de commerce ou d'ingénieurs par exemple) ;
- le plan de soutien à l'embauche de jeunes sortant de formation initiale envisagé par le gouvernement excluait les salaires de plus de 1,5 SMIC : en clair l'essentiel des diplômés d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou de masters universitaires.

Cette exclusion des jeunes les plus qualifiés est injuste, car les possibilités d'emplois dans les entreprises à la rentrée seront gelées pour eux aussi. A titre d'exemple, dans les secteurs du conseil et de l'ingénierie, premiers recruteurs à la sortie des écoles de commerce et d'ingénieurs, les baromètres de Syntec Conseil et Syntec-Ingénierie prévoient une activité en retrait de -20% sur l'année 2020. Sans mesures exceptionnelles d'exonération de charges, beaucoup de jeunes diplômés resteront sur le bord de la route.

Les recrutements d'apprentis de niveau master ou équivalent ne se portent pas mieux : 59% des directeurs d'écoles d'ingénieurs enregistrent à ce jour un nombre de signatures de contrats d'apprentissage inférieur ou très inférieur à l'an passé, et près de la moitié d'entre eux (48%) sont inquiets ou très inquiets de la situation de l'apprentissage dans leur école. Rappelons que les contrats d'apprentissage sont indispensables aux étudiants issus de milieux modestes pour financer leurs études : nous avons donc dénoncé ce biais en réponse aux annonces gouvernementale du 4 juin.

L'exclusion des jeunes les plus qualifiés est inefficace et contre-productive : la mesure d'exonération totale de charges limitée aux salaires inférieurs à 1,5 SMIC, ne corrige pas le différentiel de coût du travail entre les jeunes les plus qualifiés en France et chez nos voisins ; l'inaction accélérera la fuite des cerveaux, encore facilitée par l'essor du télétravail. En temps normal, en France, les charges sociales (salarié + employeur) pour un jeune diplômé d'une école d'ingénieur, de commerce ou de master universitaire sont déjà 60% plus élevées qu'en Allemagne et 90% plus élevées qu'au Royaume-Uni. Sur le volet apprentissage, exclure les formations niveau master ou équivalent du plan de soutien installe l'idée que l'apprentissage n'est pas une voie d'excellence, et prive de nombreuses PME de ces ressources précieuses dans un contexte de crise.

Alors que le Président de la République devrait s'exprimer à nouveau sur le sujet le 14 juillet, nous demandons au gouvernement de rectifier le tir pour que les jeunes aspirant à des emplois qualifiés ou très qualifiés ne soient pénalisés, mais au contraire mobilisés pour mettre leurs compétences au service du redressement de notre économie. Le soutien exceptionnel à l'embauche d'un apprenti ou d'un jeune diplômé doit être étendu à tous les jeunes, quel que soit leur niveau de qualification ou de rémunération.

Contacts presse :

- Pour la CDEFI : Stéphanie Masson - smasson@madamemonsieur.agency - 06 84 65 17 34
- Pour Syntec Conseil : Esteban Mayan Torres - emayantorres@hopsotchcapital.fr - 01 41 34 20 20
- Pour la CGE : Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02
- Pour ANASUP : Frédéric Sauvage - frederic.sauvage@formasup-npc.org - 03 28 33 75 20
- Pour Syntec-Ingénierie : Lauriane Ghnassia - l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr - 01 44 30 49 77

A propos de la CDEFI : www.cdefi.fr

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A propos de Syntec Conseil : www.syntec-conseil.fr - <https://www.linkedin.com/company/syntec-conseil/> - @ConseilSyntec

Syntec Conseil est l'organisation professionnelle représentative des sociétés de conseil en France, qui comptent 120000 salariés et totalisent 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble près de 250 entreprises de toutes tailles qui, dans leurs spécialités de conseil respectives, interviennent pour créer les conditions de la performance globale de leurs clients et contribuent de manière décisive à la transformation responsable des entreprises et de la Société.

A propos de la Conférence des grandes écoles : www.cge.asso.fr

Créée en 1973, la CGE regroupe 229 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 229 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique. Twitter : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

A propos de l'ANASUP : www.anasup.fr

Créée en 2013, l'Association ANASUP a pour vocation de promouvoir et développer le modèle de réussite que constitue l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Elle est constituée de 45 CFA du Supérieur (Universités et Grandes Ecoles) et d'un large réseau d'entreprises et d'établissements de formation partenaires. Elle représente 55 000 apprentis du DUT aux Master et Diplômes d'ingénieur.

A propos de Syntec-Ingénierie : www.syntec-ingenierie.fr - @Syntec Inge

Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. De la conception à la réalisation, les entreprises d'ingénierie pilotent les projets dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et de l'industrie. Garanties des solutions technologiques, elles concrétisent les idées nouvelles qui répondent aux défis et modes de vie de demain : infrastructures connectées, smart building, industrie du futur, ville durable... L'ingénierie est un secteur dynamique et créateur de richesses qui compte 47,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 312 000 emplois partout en France (source : Etude Kyu Lab pour Syntec-Ingénierie sur l'ingénierie française – juin 2017).

Présidée par Pierre Verzat depuis novembre 2018, Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.